



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES
BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA VITRERIE -
LOT N°4 NETTOYAGE DE LA VITRERIE DE
TOUS LES BATIMENTS COMMUNAUX, PASSE
AVEC LA SOCIETE ATALIAN PROPLETE IDF**

**DÉCISION N° AU-19-450
EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 donnant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au JOUE et au BOAMP le 12 juillet 2019 relatif au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 22 octobre 2019 attribuant le lot 4 - Nettoyage de la vitrerie de tous les bâtiments communaux du marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie, à la société ATALIAN PROPLETE IDF, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ATALIAN PROPLETE IDF, sise 12 rue de la chaussée d'Antin 75009 PARIS et représentée par Monsieur Laurent HERADY, Directeur général adjoint, le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie – Lot 4 Nettoyage de la vitrerie de tous les bâtiments communaux.

Le montant maximum annuel du marché s'élève à 47 559,46 € HT (57 071,36 € TTC) décomposé comme suit :

- Prestations forfaitaires pour l'ensemble des bâtiments : 43 392,79 € HT (52 071,35 € TTC)
- Prestations ponctuelles sur bon de commande : 4 166,67 € HT (5 000,00 € TTC)

Le marché est passé pour une durée initiale d'un an, reconductible tacitement 3 fois, sans que la durée totale n'excède 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191121-lmc1H6881H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/11/2019
Date de Publication : 21/11/2019